



Avant la présentation du bilan de la France à Genève,

## **DROITS DE L'ENFANT, LES ASSOCIATIONS RESTENT VIGILANTES.**

**Paris, le jeudi 14 mai 2009** - Le 26 mai prochain, le gouvernement français devra répondre, devant le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, des efforts menés ces 5 dernières années pour respecter ses engagements internationaux au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup>.

Cette audition publique se tiendra de 10 heures à 18 heures au Palais Wilson à Genève en présence de représentants de nombreuses associations : ATD Quart Monde, COFRADE, DEI-France, FCPE, France terre d'asile, ICEM pédagogie Freinet, OCCE, UNICEF France etc.

Ces associations ont fait part de leurs préoccupations au Comité le 4 février dernier dans différents domaines : justice pénale, protection des mineurs isolés étrangers, pauvreté, médias, santé et éducation notamment.

### **Elles demandent aujourd'hui au gouvernement :**

1. **de diffuser largement les observations** que le Comité adressera à l'Etat à l'issue de cette audition ;
2. **de prendre dûment en compte, dès l'été 2009, ces observations** pour réorienter ou amender, le cas échéant, les lois internes et les politiques en direction des enfants ;
3. **de décliner ces évolutions dans un plan d'action à 5 ans** dont le gouvernement ferait le point chaque 20 novembre<sup>2</sup> avec les ONG de défense des droits de l'enfant et les institutions indépendantes de la République : Défenseure des enfants, Halde<sup>3</sup>, CNDS<sup>4</sup>, Contrôleur général des lieux privatifs de liberté, Cncdh<sup>5</sup>.

Les associations signataires attendent du gouvernement qu'il montre, à commencer par des annonces fortes le 26 mai, sa détermination à faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger tous les droits de tous les enfants, en France et ailleurs.

**Il en va du respect des engagements de la France devant la communauté internationale lorsqu'elle a ratifié la Convention ; il en va surtout de l'avenir des enfants et de notre société.**

<sup>1</sup> *Rappelons qu'au sens du droit international, un enfant est tout être humain âgé de moins de 18 ans.*

<sup>2</sup> *Jour anniversaire de l'adoption de la Convention, le 20 novembre 1989*

<sup>3</sup> *Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité*

<sup>4</sup> *Commission nationale de déontologie de la sécurité*

<sup>5</sup> *Commission nationale consultative des droits de l'homme*

**Associations signataires :**

**ATD Quart Monde** - <http://www.atd-quartmonde.org>

**Cofrade** – <http://www.cofrade.fr>

**DEI - France** – [www.dei-france.org](http://www.dei-france.org)

**FCPE** – <http://www.fcpe.asso.fr>

**France terre d'asile** – <http://www.france-terre-asile.org>

**ICEM – pédagogie Freinet** : <http://www.icem-pedagogie-freinet.org>

**Unicef France** - [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)